

Inizio della barra di navigazione

[Salta direttamente al contenuto della pagina](#)

- [Accueil](#)
- [Présentation de la revue](#)
- [Direction, comité de rédaction et politique éditoriale](#)
- [Comité scientifique et comité de lecture](#)
- [Normes pour la soumission des articles](#)
- [Archives](#)
- [Area Riservata](#)

Fine della Barra di Navigazione

Salta all'articolo

[Versione stampabile](#)

Antonella LEONCINI BARTOLI

Introduction

Ce numéro consacré aux « voies/voix de la traduction » qui rapproche – dans un intérêt commun pour la traduction – les universités de Rome La Sapienza et de Roma Tre se propose de faire entendre ses ‘voix’ à travers les expériences d’écriture et de traduction d’écrivains, de poètes, de chercheurs en langue et en littérature tout d’abord, recueillies dans le premier volet coordonné par Laura Santone, puis de parcourir quelques ‘voies’ en explorant le rôle de la traduction dans les domaines juridique, économique et démographique. Les colloques et les ouvrages consacrés à la traduction sous les éclairages les plus divers témoignent depuis quelques décennies de l’intérêt porté à cette activité et de l’utilité de réfléchir sur sa pratique. Les études individuelles ou collectives consacrées à la traduction spécialisée en particulier connaissent depuis quelques années un essor considérable ; dans une perspective globalisée et interdisciplinaire Guidère (2008), Oustinoff (2008, 2011) et Oustinoff, Nowicki (2007, 2010) contextualisent la traduction dans un cadre géographique, politique, économique élargi, au croisement de diverses disciplines et de plusieurs langues-cultures. Dans le seul domaine spécialisé du droit, qui sera illustré par les deux premières contributions, la réflexion linguistique approfondie sur le langage remonte aux années 1970¹. La collaboration entre praticiens du droit et linguistes ainsi que les recherches en linguistique du droit ont donné lieu à des ouvrages fondateurs comme celui de Sourieux et Lerat (1975) ou celui de Gérard Cornu (1990 réédité en 2005)².

Par ailleurs, la nécessité d'assurer le multilinguisme non seulement dans le cadre national et au niveau institutionnel (pays officiellement bi- ou trilingues) ou supranational – comme la traduction/localisation de la communication aussi bien que la législation multilingue de l'Union européenne traitant les disciplines et les domaines d'activité spécialisée les plus divers³ – mais également la gestion des langues au sein de l'entreprise (TRUCHOT 2009, 2011) par exemple, diversifient les typologies et les modalités de réalisation de la traduction suivant les contextes. Les études présentées ici ont donc tenté de dégager quelques pistes en faisant dialoguer des disciplines différentes, toutes tributaires de la traduction, exemplifiées en particulier par les réflexions dans les domaines juridique, politico-économique et démographique. Expériences dont témoignent ici à la fois linguistes et chercheurs en philosophie, économie et démographie afin qu'à partir d'une confrontation interlinguistique, les premiers puissent être sensibilisés à quelques concepts, repères et limites fondamentaux des disciplines concernées⁴ et que les seconds puissent prendre la mesure du travail accompli et à accomplir sur les langues qu'ils utilisent dans leur activité professionnelle au sujet desquelles ils ont rarement l'occasion de s'exprimer⁵. Quelles sont en effet les potentialités et les limites des langues au moyen desquelles ils formulent les concepts à exprimer dans leur discipline ? C'est là une des questions implicites à la traduction des textes juridiques posée par la linguiste Stefania Cavagnoli qui postule d'emblée l'indissolubilité du lien entre le discours juridique et la culture de référence qui le sous-tend. L'approche comparée confrontant systématiquement institutions, concepts et termes qui les désignent en contexte est à prendre nécessairement en compte par tout traducteur se confrontant avec cette discipline. C'est également sur le travail de « passeur » de langues et de cultures que se concentre l'article de Dionino Zappacosta qui présente l'apport du juriste-linguiste dans le domaine du commerce international appelé à traduire des contrats commerciaux mais également à transposer – dans le cadre juridique national – des normes élaborées lors d'échanges ou d'accords entre pays différents ou encore à coordonner les procédures touchant les entreprises multinationales, dans le cadre d'une coopération judiciaire entre tribunaux de pays différents.

L'importance d'une formation en traduction et en traduction spécialisée en particulier, comme dans le cas des juristes-linguistes évoqués précédemment, sont illustrées par les contributions de Micaela Rossi et de Marie-France Merger et Lorella Sini qui résultent d'expériences didactiques et constituent des réponses à la célèbre question posée par Edmond Cary « Comment faut-il traduire ? »⁶. Micaela Rossi appelée à gérer et à animer le module de terminologie dans le cadre du Master en traduction organisé par l'Université de Gênes, analyse les différentes formes de variation caractérisant la terminologie juridique à l'origine des difficultés rencontrées par tout traducteur non seulement au niveau du lexique spécialisé mais également au niveau de la phraséologie. L'illustration d'une activité didactique centrée sur le microdomaine des 'delitti contro l'onore e la reputazione' démontrera l'indispensable sensibilisation des apprenants aux relations sémantiques (polysémie, homonymie, synonymie) et syntaxico-morphologiques des termes désignant ces concepts, d'abord sur le plan intralinguistique puis en perspective contrastive. Marie-France Merger et Lorella Sini, auteures de la méthode de traduction *Côte à côte* tout récemment rééditée, se mesurent avec deux « points de disjonction syntaxique » entre l'italien et le français : la traduction du gérondif et celle de la préposition *tra/fra* en français. À cette fin elles se confrontent au problème de la détermination d'une norme syntaxique qu'elles élaborent à des fins didactiques en français et en italien tout en étant bien conscientes des différences d'emploi, des prépositions en particulier, dans l'usage courant, suivant les conditions de production et les situations de communication. Des exemples tirés de la langue commune ou relevant du domaine économique illustrent leur raisonnement.

Gilles Campagnolo après avoir rappelé l'importance de la traduction dans l'accès à la connaissance et la diffusion des idées dans le domaine des sciences économiques, expose son expérience personnelle en tant que traducteur de l'allemand vers le français de l'ouvrage *Untersuchungen über*

die methoden der Socialwissenschaften und der politischen Oekonomie insbesondere de Carl Menger publié en 1883 et traduit intégralement plus d'un siècle plus tard. Il souligne la nécessité de traduire à partir de l'original car le passage par une troisième langue constitue parfois la source de contresens et d'erreurs théoriques considérables reproduites dans les traductions successives. L'auteur présente et commente ici sa traduction intégrale d'une œuvre au croisement de l'histoire de la pensée économique et de la philosophie. Il évoque d'abord le cadre historique dans lequel s'inséra l'œuvre scientifique et la reconnaissance internationale qui lui fut accordée ainsi que les influences qu'elle exerça sur ses contemporains. Le chercheur affronte ensuite les aspects textuels de la traduction en analysant diachroniquement quelques termes ainsi que la phrase dense et complexe de Menger dans ses traductions en anglais, italien et français. Les exemples terminologiques éclairent ainsi concepts et conceptions sous-jacentes.

Maria Margherita Mattioda nous fait passer du domaine de la pensée économique à celui de l'économie mondialisée au sein de laquelle la communication multilingue joue un rôle capital. Elle analyse cette communication dans un certain nombre d'entreprises agro-alimentaires françaises et italiennes ouvrant une nouvelle voie dans le domaine de la traduction au moyen de la stratégie de « standardadaptation ». Cette nouvelle tendance du marketing international, construit une promotion commerciale du produit en l'adaptant à des situations multi- et interculturelles variées tout en préservant ses caractères culturo-spécifiques et identitaires. Elle prévoit l'initiation des consommateurs potentiels aux valeurs – connotatives, symboliques et rituelles – liées au produit, une initiation diversifiée suivant la langue-culture cible comme le montrent de manière tout à fait persuasive les exemples multilingues - français/italien/anglais - relevés sur les sites *De Cecco*, *Bonne Maman*, *Gruppolactalisitalia*, *Lavazza*, *Academia Barilla*, *Illy*.

Ces mêmes valeurs et leur identification dérivant des lieux – réels et symboliques – de provenance et d'appartenance géographique et culturelle (selon l'histoire, la mémoire collective, la tradition donnée) sont essentiels à la dénotation et à la connotation de termes ou de locutions techniques propres au domaine démographique comme nous le montrent Elena Ambrosetti, Nicolas Brouard et Cristina Giudici dans leur présentation du projet *Demopaedia* à l'origine du *Dictionnaire démographique multilingue*. Les auteurs présentent les étapes de l'élaboration de ce dictionnaire encyclopédique multilingue accomplie dans une optique comparative qui témoigne des états successifs des sciences de la population et de la recherche scientifique dans ce domaine depuis la première édition du volume en 1959 jusqu'à la publication de l'édition italienne en 2012. L'illustration par des exemples de termes ou d'expressions supprimées ou ajoutées suivant les langues au fil des rééditions rend compte en particulier des changements intervenus plus récemment dans les domaines des flux migratoires et de l'évolution des définitions de la notion de famille.

Les analyses et les témoignages publiés illustrent la pratique de la traduction et les réflexions qu'elle suscite, en effet « [l]a traduction est une action, un acte, elle n'est pas une discipline : la traductologie rompt avec l'action directe, productive de la traduction, pour s'interroger et réfléchir sur la traduction » (BALLARD 2006 : 180).

Références bibliographiques

BALLARD, Michel (dir.), *Qu'est-ce que la traductologie ?* Arras, Artois Presses Université, 2006.

BOCQUET, Claude, *La traduction juridique*, Bruxelles, De Boeck, 2008.

CARY, Edmond, *Comment faut-il traduire ?*, Paris, Plon, 1985.

CORNU, Gérard, *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien, 2005.

GUIDERE, Mathieu, *La communication multilingue. Traduction commerciale et institutionnelle*. Buxelles, De Boek, 2008.

OUSTINOFF, Michaël, NOWICKI, Joanna, *Traduction et mondialisation*, volume 1, Paris, CNRS éditions, 2007.

OUSTINOFF, Michaël, NOWICKI, Joanna, MARCHADO DA SILVA, Juremir, *Traduction et mondialisation*, volume 2, Paris, CNRS éditions, 2010.

OUSTINOFF, Michaël, *Traduire et communiquer à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS éditions, 2011.

SACCO, Rodolfo, « La traduzione giuridica », SCARPELLI Uberto, DI LUCIA Paolo, *Il linguaggio del diritto*, Milano, LED, 1994, p.475-490.

SCARPELLI, Uberto, DI LUCIA, Paolo, *Il linguaggio del diritto*, Milano, LED, 1994.

SOURIOUX, Jean-Louis, LERAT, Pierre, *Le langage du droit*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.

TRUCHOT, Claude (dir.), *Sprachwahl in europäischen Unternehmen/ Choix linguistiques dans les entreprises en Europe/ Language choises in European Companies*, *Sociolinguistica* 23, 2009.

TRUCHOT, Claude, « Internationalisation des pratiques, traitement des langues et politiques linguistiques en entreprise », Strasbourg, *SCOLIA. Revue de Linguistique*, 25/2011, p.271-287.

VILLA, Maria Luisa, *L'inglese non basta. Una lingua per la società*, Bruno Mondadori, 2013.

1

« En France, mais plus encore en Allemagne, la problématique du langage juridique est devenue un champ de réflexion fondamental dès le début des années 1970 » (BOCQUET 2008 : 18).

2

Le travail de quelques juristes de droit comparé tels que Sacco (1994) ou Scarpelli et Di Lucia (1994) ont produit des considérations éclairantes sur le langage et la traduction juridique.

3

Bocquet (2008 : 112) distingue la « traduction-document » visant à informer et la « traduction-instrument » employée pour « faire un usage juridique direct du produit de traduction ». L'Union européenne illustre bien ces deux types de traduction.

4

Dans le domaine juridique, Bocquet (2008 : 97) insiste sur la constitution d'un présavoir et d'un bagage cognitif indispensables pour fonder tout travail de traduction.

5

La sensibilisation aux limites linguistiques dans l'expression de concepts scientifiques dans une langue différente de la langue maternelle est illustrée par l'essai de Maria Luisa Villa, *L'inglese non basta. Una lingua per la società*, Bruno Mondadori, 2013 ou par la communication au titre provocateur : « La lingua non è un cavo telefonico » présentée par le linguiste Francesco Sabatini à

la journée « Il potere della lingua. Politica linguistica e valori costituzionali » organisée au Centre National de la Recherche à Rome, le 19 février 2014.

6

Edmond CARY, *Comment faut-il traduire ?*, Paris, Plon, 1985.

Per citare questo articolo:

Antonella LEONCINI BARTOLI, *Introduction*, Repères DoRiF LES VOIX/VOIES DE LA TRADUCTION – volet n.2, DoRiF Università, Roma febbraio 2016,
http://www.dorif.it/ezone/ezone_articles.php?id=284

[Ritorna alla Barra di Navigazione](#)

ISSN 2281-3020

[AAA](#) | [XHTML](#) | [CSS](#)

Quest'opera è distribuita con Licenza [Creative Commons Attribuzione - Non commerciale - Non opere derivate 3.0 Italia](#).

